

illes d'argent et
de bronze du
ordre.

Le 16 août.
l'ation de l'Hôtel-Dieu de
de la première pierre du
i, par sir John Thomkin,
les régions arctiques.
lition au Canada de l'em-
pour dettes.

1640.—Le gouverneur de
rance, ou plutôt le roi de
de l'Île de Montréal à la
-Dame.

Le 18 août.
e de Montréal devient la
M.M. de St-Sulpice, ou
pendant Talon arrive à

Royal William, bateau
onstruit à Québec, quitte
pour l'Angleterre. La nou-
hose était que le bateau était
peur, fait encore très rare
e. On disait alors: "le bateau
a propre vapeur".

adation de Saskatoon, Sask.
a suite des dénonciations de
Tarte, dans Le Canadien
dénonciations publiées dans
rticles à sensation intitulés,
es du McGreevysisme — M.
free y donne sa démission
é de Québec-Ouest, à Otta-

Le 19 août.
ouverte du fleuve St-Lau-
r la première fois un bateau
Ontario) saute les rapides de
parlement du Canada-Uni
 Québec.

Le 20 août
nis d'Ailleboust, gouverneur
le-France.
cès de Mgr de l'Auberivière,
 Québec.

acement à Montréal du Swift-
ême bateau à vapeur à flot-
ix du St-Laurent.

Le 22 août.
ufrage, en bas de Québec,
anglaise qui devait en faire
pertes de vie.
premier char d'ortoir Pull-
sur le G. T. R.
Prince de Galles actuel inau-
ement le Pont de Québec.

Le 23 août.
cques Cartier aborde à Sta-
 Québec).

ccendie au Griffintown, Mont-
cès de l'hon. Joseph Royal,
cteur de La Misère et gou-
Territoires du Nord-Ouest de

Le 24 août.
gr Georges Gauthier, sacré
diaire de Mgr Bruchési,
cès de Sir Sam Hughes, mi-
milice de 1911 à 1916.

Le 25 août.
e général Amherst prend le fort
e Prince de Galles, plus tard
H, pose la première pierre du
is, à Montréal.

A la veillée -- Glose hebdomadaire et feuilleton d'actualité par C. L'Habitant

PIERRE CORNICHON

34

ou Marie-toi à ta porte
Avec gens de ta sorte

IIIe partie. — Roublards et Johards, ou La crédulité publique

X — Contrat de mariage... et plum pudding interrompu

"Ça presse pas comme une cassure", avait répondu avec indifférence le beau-père de Mariette lorsqu'elle lui annonça, dès le lendemain de l'arrivée de Pierre, que celui-ci allait officiellement demander sa main, en d'autres termes, faire la grande demande.

Mais l'indifférence, si bien marquée fut-elle dans le ton, n'était que simulée et voulue, car toute la nuit les époux Vestedelaine étudièrent et scrutèrent la question, ou plutôt le cauchemar pourtant déjà et tant de fois débattu.

Ils en vinrent à la conclusion que, devant l'opiniâtreté de la jeune fille, force leur serait à la fin, et de guerre lasse, d'accéder à son désir, depuis si longtemps et si bien exprimé d'épouser Pierre. Une décision finale s'imposait d'autant plus que, depuis le retour de son amoureux, Mariette ne discutait plus la question avec les siens, mais se contentait de répondre laconiquement et non sans fermeté: "Il y a assez longtemps que ça traîne, c't'affaire-là, il faut que ça se règle."

Les époux Vestedelaine réglèrent donc l'affaire dans le sens désiré par Mariette, mais y mirent certaines conditions. Ils exigèrent un contrat de mariage qui protégerait la future épouse contre les vicissitudes de la fortune, au moins dans la mesure du possible.

A cette nouvelle, Mariette répondit qu'elle n'oserait jamais soumettre une telle question à Pierre, de crainte de le blesser au vif. Mais la mère Vestedelaine finit par avoir raison de cette délicatesse exagérée, et irraisonnée de la jeuneoureuse, qui ne se sentait plus de joie du consentement au mariage, et ne voyait plus partout que du rose et de la félicité.

"Ecoute, ma fille, raisonna la mère de Mariette, si j'eusse eu, avec ton père, un contrat de mariage comme celui que nous te proposons, ta dot, aujourd'hui, serait assez rondelette, et nous ne craindrions pas tant pour ton avenir. Lorsque j'épousai ton père, je possédais ce que l'on considérait alors comme une petite fortune, qui, faute d'un contrat de mariage, tomba, ainsi le veut la loi, dans la communauté de biens. Un cautionnement que ton père avait fourni, pour tirer d'embarras un parent éloigné dont il était l'obligé, nous ruina, mais j'avais voulu la ruine comme lui puisque je n'avais pas eu l'élémentaire prudence d'exiger que mes biens fussent protégés par un contrat de mariage, et puisque j'avais moi-même consenti et approuvé le cautionnement qui finit par nous mettre dans la rue ou quasi. Bien plus, ton père étant décédé subitement et sans testament, les formalités judiciaires absorbèrent le gros des quelques valeurs qui me restaient lorsque je convolai avec ton beau-père. Celui-ci, grâce à ses talents financiers, a pu faire fructifier et presque doubler les deux ou trois cents dollars qui me restaient et qui vont constituer ta dot. Mais si j'avais été assez prévoyante pour protéger, par contrat, le bien dont j'avais hérité de ma famille, ce ne seraient pas quelques centaines, mais quelques milliers de piastres que j'aurais la joie de mettre aujourd'hui dans ta corbeille de noces... Il est aussi une autre chose que, ton père et moi, allons exiger: c'est que tu fasses un testament et que tu le fasses de manière à ce qu'advenant un décès, prématuré ou autre, aucun étranger ne puisse mettre la main sur les quelques cents dollars dont ton beau-père, — qui t'aime comme si tu étais sa propre fille, — veut bien te doter. Mais, encore une fois, chère enfant, écoute la voix de l'expérience et de la tendresse maternelle; sois reconnaissante; n'afflige pas ton beau-père, qui, comme moi, n'a en vue que ton bonheur. Protège, par contrat de mariage d'abord, par testament ensuite, les quelques biens dont il te fait cadeau et de si grand cœur".

Mariette, à peu près convaincue de l'excellence des raisons invoquées par sa mère, mais touchée surtout de la bonté que lui manifestait encore en cette occasion son beau-père, se rendit, et les intéressés ne tardèrent plus à se présenter à l'étude du notaire, vu qu'il s'absentait régulièrement deux jours par semaine aux fins d'exercer sa profession dans les paroisses limitrophes.

Un contrat de mariage est aujourd'hui chose assez courte, attendu que le docte corps des tabellions a bien voulu en éliminer les longueurs inutiles, et parfois assez originales, si l'on en juge par l'échantillon suivant, dû à la plume d'un prolifique notaire d'un autre âge, et dont l'abbé Le Bœuf dit, dans son Histoire du diocèse de Paris:

"Un des plus singuliers préambules que l'on ait jamais mis en tête d'un acte légal est assurément celui qu'on lisait en tête du contrat de mariage de Mardille et Hélassane de Garlande.

"Le futur époux y déclare que "Dieu ayant créé en cinq jours le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment; que, le sixième jour, ayant créé l'homme qu'il fit mâle et femelle pour qu'ils s'unissent ensemble; que Jésus-Christ, invité aux noces

de Cana, n'ayant point dédaigné d'y assister, et de plus ayant changé l'eau en vin pour la satisfaction des gens de la noce; qu'ayant voulu par là apprendre aux hommes qu'ils devaient se marier; que Saint-Paul ayant dit qu'il convient que chaque homme ait sa femme et chaque femme son homme: qu'instruit de ces faits, et pour autres considérations semblables, lui, Mardille, etc., etc., déclare prendre pour sa très chère épouse Hélassane de Garlande." etc.

Le contrat de mariage intervenu entre Pierre et Mariette était de beaucoup plus court, et vierge de tout tel préambule.

En voici les deux seules clauses, dont la première fut dictée par M. Vestedelaine, la première partie de la seconde par M. Bourzail, présent à la rédaction du contrat, et qui avait tenu à le rendre le moins onéreux possible à son ami Pierre. La dernière partie de cette même clause avait été triomphalement et presque solennellement dictée par M. Cornichon lui-même.

ARTICLE Ier. — Il n'y aura pas de communauté de biens, entre les dits futurs époux, qui seront séparés quant aux biens et à toutes fins que de droit.

ARTICLE II. — Il n'y aura pas de douaire (1), la dite future épouse y renonçant tant pour elle que pour ses héritiers, mais le dit futur époux, pour lui témoigner son amitié, fait de ce jour donation irrévocable à la dite future épouse, ce acceptant, de l'automobile qu'il possède actuellement et qui est enregistrée sous le numéro 77,777, bureau des automobiles de la Province de Québec.

A la suggestion de M. Bourzail, qui le premier avait eu l'idée de ce cadeau, Pierre avait jusque-là soigneusement caché à Mariette son intention de lui offrir son auto comme corbeille de mariage. Mariette, confuse et toute émue, remercia Pierre d'un tendre regard pour ce don, qu'elle considérait comme princier, aussi comme acte de grande générosité et qui augurait bien pour l'avenir. Vu son goût de plus en plus prononcé pour la promenade, pour la "bougeotte", elle trouvait plein de tact et d'exquise délicatesse ce geste de Pierre.

Les Vestedelaine ne furent pas, non plus, insensibles à cette attention de leur futur gendre ou beau-frère, qui, décidément, monta encore d'un degré dans leur estime et dans l'estime de bien des villageois, dès qu'ils apprirent, grâce à une indiscretion voulue de M. Bourzail, que Mariette était désormais propriétaire de la belle machine neuve. (C'est qu'à cette époque, l'automobilisme et la rage de la bougeotte n'avaient pas encore atteint chez nous les proportions alarmantes qu'on lui constate aujourd'hui. Il y a à peine quelques années le plus petit Ford, même sans démarreur, était encore considéré comme une voiture de luxe, tout au moins une voiture de riche (2).

Mais qui ne fut pas peu estomaqué à la nouvelle que le fameux Touring était devenu, par contrat irrévocable, la propriété de la future madame Cornichon, ce fut M. Jéhu!

— Eh nonté de nonté! Si j'avais seulement pu savoir que ça lui appartenait, je l'aurais-t'y fait saisir sa belle barouette (3).

(A suivre)

(1) Douaire: "Biens assurés à la femme par le mari, en cas de survie", dit Larousse.

(2) Pour avoir une idée du nombre d'automobiles qui, en une seule journée, sillonnent maintenant nos routes, il n'y a qu'à parcourir le tableau suivant, que nous devons au ministère de la voirie. Les chiffres sont pour une seule journée de la première semaine d'août, 1925:

Montréal-Sherbrooke, 1,242; Montréal-Québec, 1,729; Caughnawaga-Malone, 977; Edouard VII, 1615; Montréal-Sainte-Agathe, 936; Sherbrooke-Derby Line, 893; Laprairie-Rouses Point, 1150; Québec-La-Malbaie, 1061; Hull-Aylmer, 2645; Lévis-Jackman, 781; Lacolle-Knowlton, 1052; Montréal-Toronto, 2732. On a compté jusqu'à 8000 autos sur le chemin. Montréal-Toronto en une journée. Iberville-Saint-Albans, 773; Hull-Wakefield, 765, dont 487 d'Ontario et 22 des Etats-Unis; Vaudreuil-Pointe-Fortune, 1672; Montréal-Terrebonne, 899; Lac Beauport, 1501; Charlesbourg-Lorette, 1125.

La moyenne des véhicules qui traversent journellement chacune de ces routes est de 722; et sur ces 722 voitures on compte 543 autos de touristes, ce qui représente 75% du trafic. Les camions, autobus et motocyclettes représentent environ 8% du trafic. Les voitures à traction animale ne constituent plus qu'environ 16 1/2% du trafic général. A Dorval, près Montréal, le 2 août, on a compté 7,913 autos pour 23 chevaux.

Même sans recourir aux statistiques, on pourrait trouver dans la diminution considérable qui s'est produite, ces dernières années, dans l'exportation du foin, un critérium assez sérieux de l'accroissement du nombre des véhicules moteurs au cours des mêmes années.

Foin exporté aux Etats-Unis, etc.

Année:	Tonnes
1919.....	492,208
1920.....	218,561
1921.....	179,398
1922.....	31,287

Aux Etats-Unis, comme au Canada, et encore plus qu'au Canada, le cheval de fer et d'acier a remplacé l'autre. Or le cheval de fer et d'acier ne se nourrit pas de foin, mais de gazoline. Et plus nous aurons de chevaux de fer, moins nous vendrons de foin et plus nous achèterons de gazoline. Or encore, le Canada produit du foin, mais ne

(3) Brouette.

Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui: faites vos entrées tous les jours dans votre livre de comptabilité.